

## SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017

### **Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 5 juin 2017, à 19 heures, à la salle du conseil, 821, rue Principale.**

Sont présents: Renée Vigneault, Danièle Hénault et Guylaine Blondeau, conseillères ainsi que Claude Blier, Jean-Claude Gagnon et Roger East, conseillers formant quorum sous la présidence de Rosaire Croteau, maire.

Sont également présents : Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière, Fanny Pécheux, inspectrice en environnement et permis, Geneviève Paradis, responsables des loisirs et Olivier Michaud, contremaître des travaux publics.

#### **Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par Rosaire Croteau, maire.

Il demande à chaque conseiller présent s'il y a des points à ajouter à l'ordre du jour suivant :

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
  - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Adoption du procès-verbal
- D) 1<sup>re</sup> période de questions
- E) Rapport des loisirs
  - Engagement des animateurs (camp de jour)- Fermeture de rues – Tournée des couleurs
- F) Rapport d'environnement
- G) Varia
  - Délégation de sorties
  - Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques
  - Responsable entretien de l'aménagement paysager (marina et bureau)
  - Congrès FQM
  - Refinancement d'emprunt (chloration)
  - Avis de motion : règlement relatif à la circulation et au stationnement
  - Assemblée générale de GROBEC
  - Aide financière pour la journée Bouger en famille – MRC de L'Érable
  - Journée de formation – ADMQ
  - Projet de loi no 122
  - Mandat pour entente avec Sogetel inc.
  - Régionalisation du service de l'éducation
  - Demande d'appui de Gestion L. Fortier inc. (CPTAQ)
  - Demande d'appui de Ferme Pinette et fils inc. (CPTAQ)
- H) Rapport de voirie
- I) 2<sup>e</sup> période de questions
- J) Présentation des comptes
- K) Clôture de la séance

2017-06-185

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Danièle Hénault, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé et en laissant le varia ouvert. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-06-186

#### **Interversion des points à l'ordre du jour**

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2017-06-187**

**Adoption du procès-verbal**

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2017, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Danièle Hénault et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2017 tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 6 personnes présentes à la 1<sup>re</sup> période de questions.

**2017-06-188**

**Rapport des loisirs**

Il est proposé par Danièle Hénault, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'accepter le rapport des loisirs de mai 2017 tel que présenté par Geneviève Paradis, responsable des loisirs. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2017-06-189**

**Engagement des animateurs (camp de jour)**

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'engager les animateurs suivants à compter du 19 juin 2017 jusqu'au 18 août 2017 pour 9 semaines selon un horaire variable de 8 à 40 heures par semaine : Frédérique Giguère au taux horaire de 11.50 \$; Alexandre Grégoire, Eddy Moore, Camille Hamel et Laurie Tanguay au taux horaire de 11.25 \$ ainsi que Léane Ruel au taux horaire de 11.25 \$ si besoin d'un animateur supplémentaire.

Il est de plus résolu de demander des bénévoles lors des sorties pour respecter les ratios et pour avoir plus de surveillants lors des sorties où il y a des bassins d'eau. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2017-06-190**

**Fermeture de rues - Tournée des couleurs**

Attendu que les Loisirs de Saint-Ferdinand organisent une course dans les rues du village dans le cadre de la Tournée des couleurs le samedi 23 septembre 2017;

Il est proposé par Danièle Hénault, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'autoriser la fermeture, entre 8 h et 12 h, le 23 septembre 2017, des rues suivantes :

- rue Principale : du presbytère jusqu'au restaurant L'Oriental;
- rue Labbé : toute sa longueur;
- Côte de l'Église : de la rue Labbé à la rue Principale;
- rue Notre-Dame : de la Côte de l'Église jusqu'à la montée du Centre des loisirs Gaston Roy. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2017-06-191**

**Rapport d'environnement**

Il est proposé par Danièle Hénault, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'accepter le rapport d'environnement de mai 2017 tel que présenté par Fanny Pécheux, inspectrice en bâtiment et environnement. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2017-06-192**

**Prévisions de sorties**

Il est proposé par Roger East, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'approuver les prévisions et ratifications des délégations suivantes :

<u>Noms</u>	<u>Sujet</u>	<u>Endroits</u>	<u>Date</u>
R Tremblay	achats	Victoriaville	2017-05-02
R Tremblay	achats	Victoriaville	2017-05-04
M St-Pierre	Biblio MCQL	Trois-Rivières	2017-05-12
S Tardif	MRC	Plessisville	2017-05-16
R Tremblay	achats	Trois-Rivières	2017-05-24
C Blier	ATRCQ	Drummondville	2017-05-24
S Tardif	MRC	Plessisville	2017-05-31
S Tardif	article 59 CPTAQ	St-Pierre-Bapt.	2017-05-31

2017-06-193

**Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques**

Attendu que la MRC de L'Érable a adopté le règlement numéro 297 créant le fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, lequel a été modifié par le règlement numéro 329, adopté le 13 février 2013;

Attendu que la MRC de L'Érable a perçu, au cours de l'exercice 2016, des droits payables par les exploitants de carrières et sablières pour des substances visées par le règlement no 329 et susceptibles de transiter par les voies publiques municipales;

Attendu que le règlement no 297 prévoit, par son article 4.1, des critères d'attribution des fonds à être répartis entre les municipalités de la MRC;

Attendu le tableau de répartition du fonds constitué par la MRC de L'Érable;

Attendu que les municipalités de la MRC ont droit d'utiliser les sommes provenant du fonds aux fins prévues par l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales;

En conséquence, il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu :

Que le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand demande à la MRC de L'Érable le versement d'un montant de 33 631.87 \$, tel que prévu au tableau de répartition fourni par la MRC de L'Érable;

Que la municipalité de Saint-Ferdinand entend réaliser les travaux suivants : rechargement d'une partie de la route Dussault, creusage et reprofilage de fossés dans le rang 2 et réfection d'une partie de la route du Domaine du Lac;

Que la municipalité de Saint-Ferdinand s'engage à utiliser ces sommes conformément aux dispositions de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales, ainsi qu'à l'article 4 du règlement no 297 de la MRC soit pour :

- la réfection ou l'entretien de toute ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable;
- des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances.

Que cette résolution soit transmise à la MRC de L'Érable. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-06-194

**Responsable entretien de l'aménagement paysager (marina et bureau)**

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Claude Blier et résolu de retenir les services de Mireille Massicotte, à titre de contractuelle, comme responsable de l'entretien de l'aménagement paysager de la marina et du bureau pour un montant de 16 \$ de l'heure pour une moyenne de 5 heures de travail par semaine et d'autoriser le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer le contrat de service. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-06-195

**Congrès FQM**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Danièle Hénault et résolu d'autoriser Rosaire Croteau, Renée Vigneault et Guylaine Blondeau à assister au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités qui se tiendra les 28, 29 et 30 septembre 2017 à Québec et de défrayer les frais d'inscription de 848.50 \$ par personne (taxes en sus) ainsi que les autres frais encourus. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-06-196

**Refinancement d'emprunt (chloration)**

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Ferdinand souhaite emprunter par billets pour un montant total de 131 100 \$ qui sera réalisé le 13 juin 2017, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt numéro	Pour un montant de \$
2004-37	131 100 \$

Il est proposé par Roger East, appuyé par Renée Vigneault et résolu unanimement :

Que le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit pour les montants mentionnés ci-dessous, financé par billet qui sera émis, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 juin 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 juin et le 13 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2018.	24 800 \$	
2019.	25 600 \$	
2020.	26 200 \$	
2021.	26 900 \$	
2022.	27 600 \$	(à payer en 2022)
2022.	0 \$	(à renouveler)

2017-06-197

**Refinancement d'emprunt (chloration)**

Date d'ouverture :	5 juin 2017	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois

Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,1790 %
Montant :	131 100 \$	Date d'émission :	13 juin 2017

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CD DU CARREFOUR DES LACS

24 800 \$	2,17900 %	2018
25 600 \$	2,17900 %	2019
26 200 \$	2,17900 %	2020
26 900 \$	2,17900 %	2021
27 600 \$	2,17900 %	2022

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,17900 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

24 800 \$	1,30000 %	2018
25 600 \$	1,40000 %	2019
26 200 \$	1,60000 %	2020
26 900 \$	1,80000 %	2021
27 600 \$	2,00000 %	2022

Prix : 98,01200 Coût réel : 2,42892 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD DU CARREFOUR DES LACS est la plus avantageuse;

Il est proposé par Danièle Hénault, appuyé par Claude Blier et résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Municipalité de Saint-Ferdinand accepte l'offre qui lui est faite de CD DU CARREFOUR DES LACS pour son emprunt par billets en date du 13 juin 2017 au montant de 131 100 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2004-37. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT**

Monsieur Jean-Claude Gagnon, conseiller, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement relatif à la circulation et au stationnement et ce, avec dispense de lecture.

2017-06-198

**Assemblée générale de GROBEC**

Il est proposé par Roger East, appuyé par Claude Blier et résolu d'autoriser le conseiller Jean-Claude Gagnon à représenter la municipalité de Saint-Ferdinand à l'assemblée générale annuelle de GROBEC qui aura lieu le 8 juin 2017 à 19 h à Thetford Mines et de défrayer les frais

encourus. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2017-06-199 Aide financière pour la journée Bouger en famille - MRC de L'Érable**

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Renée Vigneault et résolu de verser une aide financière de 120 \$ au Comité de promotion du loisir familial pour la journée *Bouger en Famille* de la MRC de L'Érable qui aura lieu le samedi 16 septembre 2017 à Saint-Pierre-Baptiste. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2017-06-200 Journée de formation - ADMQ**

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'inscrire Michèle Lacroix et Sylvie Tardif à la formation « Les élections municipales 2017 : oui mais en pratique! » offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu le 21 septembre 2017 à Saint-Ferdinand et de défrayer les frais d'inscription de 304 \$ par personne (taxes en sus) et autres frais encourus. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2017-06-201 Projet de loi no 122**

Considérant que le dépôt du projet de loi no 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

Considérant qu'avec le projet de loi no 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

Considérant que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

Considérant que le projet de loi no 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

Considérant que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi no 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

Considérant que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

Il est proposé par Roger East, appuyé par Danièle Hénault et résolu :

De demander aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi no 122;

De demander qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi no 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2017-06-202 Mandat pour entente avec Sogetel inc.**

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu de mandater Me Roland Veilleux, avocat de la firme Monty Sylvestre pour la vérification du

protocole d'entente à intervenir entre la municipalité et Sogetel inc. pour définir les paramètres de l'aide financière à verser pour le prolongement du réseau de fibre optique et pour la préparation d'un règlement d'emprunt et ce, au taux horaire de 220 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2017-06-203**

**Régionalisation du service de l'éducation**

Attendu que tous les services gouvernementaux provinciaux proviennent de la région administrative du Centre-du-Québec à l'exception de l'éducation;

Attendu que tous les services régionaux tels que : soins de la santé, sécurité publique, transport adapté, transport collectif, loisirs, proviennent du territoire de la MRC de L'Érable;

Attendu que les services de santé et services sociaux dispensés en milieu scolaire proviennent du CSSS Arthabaska-Érable ce qui favorise le suivi des dossiers psycho-sociaux des élèves;

Attendu que selon la tendance actuelle, les élèves de Saint-Ferdinand fréquentent des écoles secondaires de la commission scolaire des Appalaches et de la commission scolaire des Bois-Francs par dérogation;

Attendu que le nombre d'élèves de Saint-Ferdinand en dérogation est important et apporte aux parents de ces élèves une dépense supplémentaire;

Attendu que nos élèves, en fréquentant une école située dans une autre région administrative, développent une appartenance à cette région;

Attendu que nous croyons équitable de travailler pour l'économie de la région administrative du Centre-du-Québec et de la MRC de L'Érable dont nous faisons partie;

En conséquence, il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand appuie les démarches de notre député provincial, M. Éric Lefebvre auprès du ministre de l'Éducation pour la régionalisation de l'éducation qui est le seul service faisant encore partie de la région administrative Chaudière-Appalaches. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2017-06-204**

**Demande d'appui de Gestion L. Fortier inc. (CPTAQ)**

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand doit apporter ses recommandations aux demandes faites à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

Attendu que le demande, Gestion L. Fortier inc., s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'autoriser Ghislaine Simoneau et Réginald Simoneau à aliéner une partie du lot 667, rang 9, cadastre du Canton d'Halifax, circonscription foncière de Thetford, soit une superficie de 11,2 hectares en faveur de Gestions L. Fortier inc.;

Attendu que la demande vise à régulariser l'utilisation d'une partie du lot pour que cette utilisation corresponde aux titres de propriété des deux parties et à permettre le développement de l'activité acéricole du demandeur;

Attendu que le demandeur possède sur la partie contiguë du terrain visé par la demande une superficie de 53,86 hectares et 8 000 entailles exploitées;

Attendu que la superficie conservée par les vendeurs est suffisante pour y pratiquer l'agriculture, soit une superficie de 17,7 hectares;

Attendu que la transaction envisagée ne viendra pas affecter l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles;

Attendu que cette autorisation n'affecterait d'aucune façon le potentiel agricole des lots voisins;

Attendu que la demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

En conséquence, il est proposé par Roger East, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'appuyer auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) la demande de Gestion L. Fortier inc. d'autoriser l'aliénation par Ghislain Simoneau et Réginald Simoneau d'une partie du lot 667, rang 9, cadastre du Canton d'Halifax, circonscription foncière de Thetford, soit une superficie de 11,2 hectares en faveur de Gestion L. Fortier inc. représenté par Laval Fortier. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-06-205

**Demande d'appui de Ferme Pinette et fils inc. (CPTAQ)**

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand doit apporter ses recommandations aux demandes faites à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

Attendu que le demandeur, Ferme Pinette et fils inc., s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et que sa demande comporte deux volets;

Attendu que le premier volet de la demande vise à aliéner une partie des lots 702 et 704, rang 10, cadastre du Canton d'Halifax, circonscription foncière de Thetford en faveur de Érablière Siro-Lyne inc., soit une superficie de 23,87 hectares;

Attendu que le premier volet de la demande vise à ajouter 23,87 hectares à la superficie de 48,25 hectares déjà accordée par la Commission dans la décision 409876 permettant ainsi à l'entreprise Érablière Siro-Lyne inc. de devenir propriétaire de la totalité des entailles exploitées et potentielles;

Attendu que le deuxième volet de la demande vise à régulariser une situation par un échange de parcelles afin que l'utilisation des parcelles correspondent aux titres de propriété des deux parties;

Attendu que le deuxième volet de la demande vise à un échange de deux parties du lot 699, rang 10, cadastre du Canton d'Halifax, circonscription foncière de Thetford en faveur d'Érablière Siro-Lyne inc. ou Ferme Pinette et Fils inc. d'une superficie totale de 0,24 hectare et d'une partie du lot 700, rang 10, cadastre du Canton d'Halifax, circonscription foncière de Thetford d'une superficie de 0,38 hectare en faveur de Normand Langlois;

Attendu que les superficies conservées par les vendeurs sont suffisantes pour y pratiquer l'agriculture;

Attendu que les deux transactions envisagées ne viendront pas affecter l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles;



Attendu que cette autorisation n'affecterait d'aucune façon le potentiel agricole des lots voisins;

Attendu que la demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

En conséquence, il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'appuyer auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec les deux volets de la demande de Ferme Pinette et fils inc. soit le premier volet qui vise à aliéner une partie des lots 702 et 704, rang 10, cadastre du Canton d'Halifax, circonscription foncière de Thetford en faveur de Érablière Siro-Lyne inc., soit une superficie de 23,87 hectares; et le deuxième volet qui vise à échanger deux parties du lot 699, rang 10, cadastre du Canton d'Halifax, circonscription foncière de Thetford en faveur d'Érablière Siro-Lyne inc. ou Ferme Pinette et Fils inc. d'une superficie de 0,24 hectare avec une partie du lot 700, rang 10, cadastre du Canton d'Halifax, circonscription foncière de Thetford en faveur de Normand Langlois d'une superficie de 0,38 hectare. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2017-06-206 Rapport de voirie**

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Claude Blier et résolu d'accepter le rapport de voirie de mai 2017 tel que présenté par Olivier Michaud, contremaître des travaux publics. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 9 personnes présentes à la 2<sup>e</sup> période de questions.

**2017-06-207 Présentation des comptes**

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Danièle Hénault et résolu de payer les comptes du mois de mai 2017 tels que présentés pour un montant de 434 772.64 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2017-06-208 Clôture de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Claude Blier, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu que la présente séance soit levée à 20 h 15. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

---

Maire

---

Secrétaire-trésorière